

Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022-2027

BILAN DE L'ANNÉE 2023





Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est doté d'une charte afin de déterminer ses stratégies en matière de développement durable, de gestion de l'espace, de développement économique et d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie comme facteur de développement local.

Dans cette perspective, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) du Pays de 2007 à 2012 a permis de réhabiliter 1 198 logements sur l'ensemble du territoire. Un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mené sur la période 2012 à 2017 et un second PIG sur la période 2022/2027. Le troisième PIG a démarré en octobre 2022 jusqu'en 2027. L'ensemble de ces programmes ont permis la réhabilitation de 3 900 logements.



Communes et communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles



4 Communautés de communes :

- Les Avant-Monts
- Du Minervois aux Caroux
- Grand Orb
- Sud Hérault

Soit au Total 102 communes, 79 856 habitants (INSEE 2019)



CHAPITRE 1

Programme d'Intérêt Général 2022-2027



Rappel des objectifs quantitatifs de la convention 2022 – 2027 – Volet immobilier

Un Programme d'Intérêt Général pour :

- → Lutter contre l'habitat insalubre et indigne ;
- → Répondre aux attentes sociales en termes d'habitabilité
- → Lutter contre la précarité énergétique ;
- → Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

Les objectifs globaux, pour la période des 5 ans, sont évalués à 1390 logements repartis comme suit :

- → 1250 logements occupés par leur propriétaire (500 supplémentaires par rapport au programme précédent);
- → 120 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (40 de plus);
- → 20 logements en copropriétés (10 de plus)
- → 40 logements à évaluer dans le cadre de la non décence.



Rappel des objectifs quantitatifs de la convention 2022 – 2027 – Volet immobilier

Enveloppe annuelle dédiée:

- → 2 980 000 € d'aide aux travaux dont:
 - 2 590 000 € pour les propriétaires occupants
 - 390 000 € pour les propriétaires bailleurs

Pour la durée du programme sur les 5 ans
14 900 000 € d'aide aux travaux



CHAPITRE 2

Propriétaire bailleur



Objectifs/Réalisations

OBJECTIFS 2023

24 Logements des propriétaires bailleurs dont logements indignes ou très dégradés dont :

- 20 Logements programme « Habiter Mieux » Propriétaire Bailleur
- 4 Logements traités dans le cadre d'aide aux syndicats de copropriétaires (copropriétés fragiles)

REALISATIONS 2023

9 Logements des propriétaires bailleurs dont logements indignes ou très dégradés dont :

- 9 Logements programme « Habiter Mieux » Propriétaire Bailleur



Réalisations

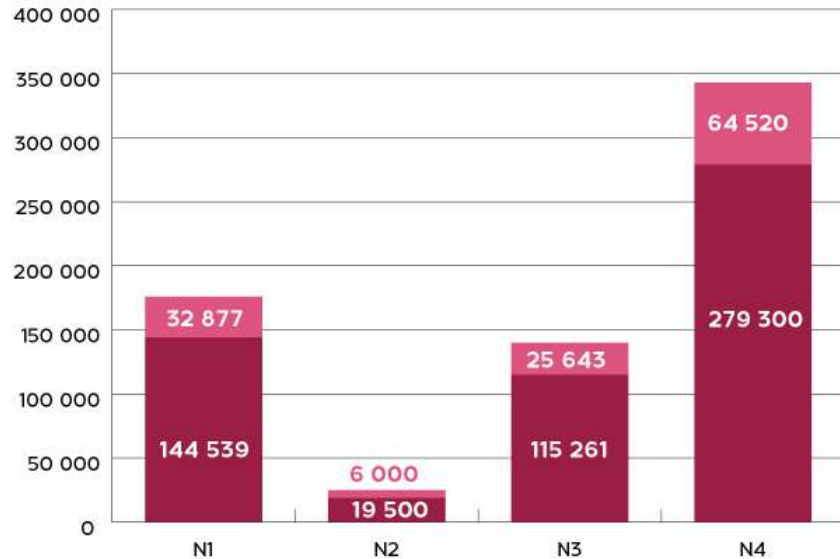
13 Commissions Locales pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ont permis d'engager des subventions pour la réalisation de 9 logements.

Les réalisations pour l'année 2023 sont en-dessous des objectifs.

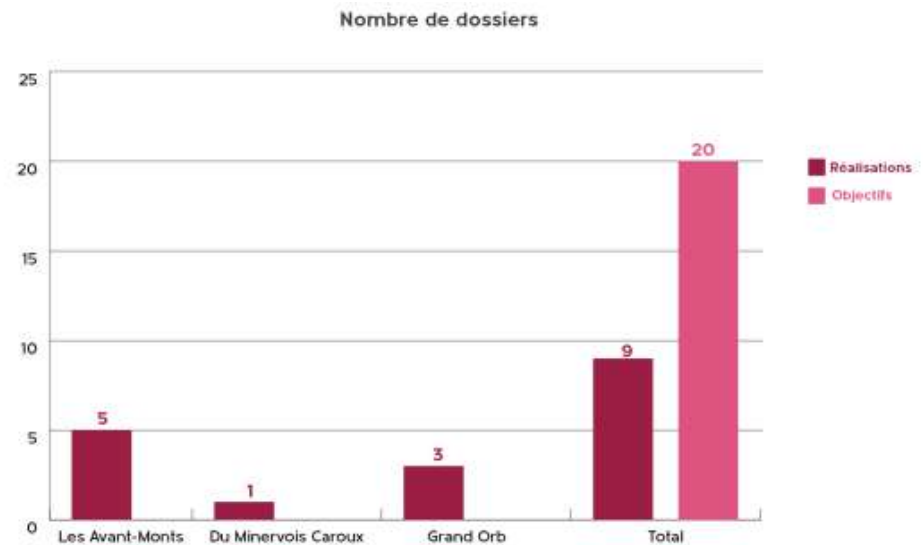
Communautés de communes	Réalisations	Subventions «ANAH»	CD34	Travaux
Les Avant-Monts	5	144 539 €	32 877 €	517 260 €
Du Minervois au Caroux	1	19 500 €	6 000 €	77 870 €
Grand Orb	3	115 261 €	25 643 €	260 145 €
Total	9	279 300 €	64 520 €	855 275 €



Réalisations



CD34
Sub. ANAH



Sur 9 logements réhabilités :

- 6 sont classés en travaux lourds
- 3 logements sont classés dans la lutte contre l'habitat indigne
- 4 logements vacants ont été remis sur le marché



Impact économique

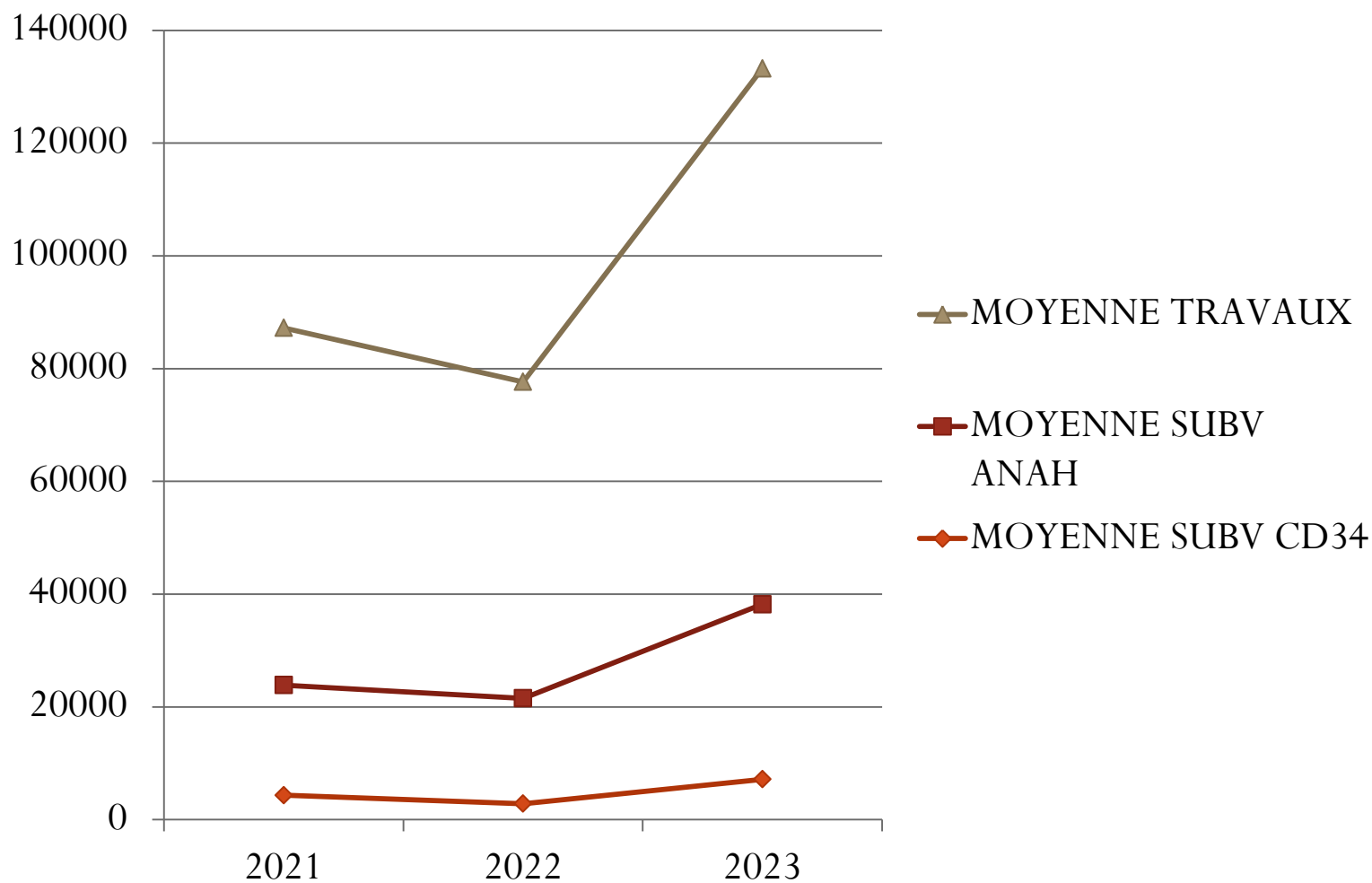
Sur les 9 logements réhabilités, tous ont bénéficié de travaux visant à améliorer de plus de 35% les performances énergétiques du logement avec au minimum une étiquette "D" après travaux.

Années	Nombre de logements	Moyenne subventions «ANAH» totales/Logt	Moyenne subventions «ANAH» + département/Logt	Moyenne travaux HT/Logt	Moyenne du taux de subvention total
2018	18	17 657.00 €	22 891.00 €	57 526.00 €	40%
2019	7	15 902.29 €	20 321.71 €	58 330.14 €	35%
2020	12	16 134.50 €	20 859.58 €	47 302.33 €	44%
2021	24	19 554.96 €	23 893.00 €	63 355.00 €	38%
2022	30	18 690.00 €	21 523.00 €	56 137.00 €	38%
2023	9	31 033.00 €	38 202.00 €	95 030.00 €	40%

**Les réhabilitations sont aidées en moyenne à hauteur de 40%.
1€ de subventions génère 2,48€ de travaux.**

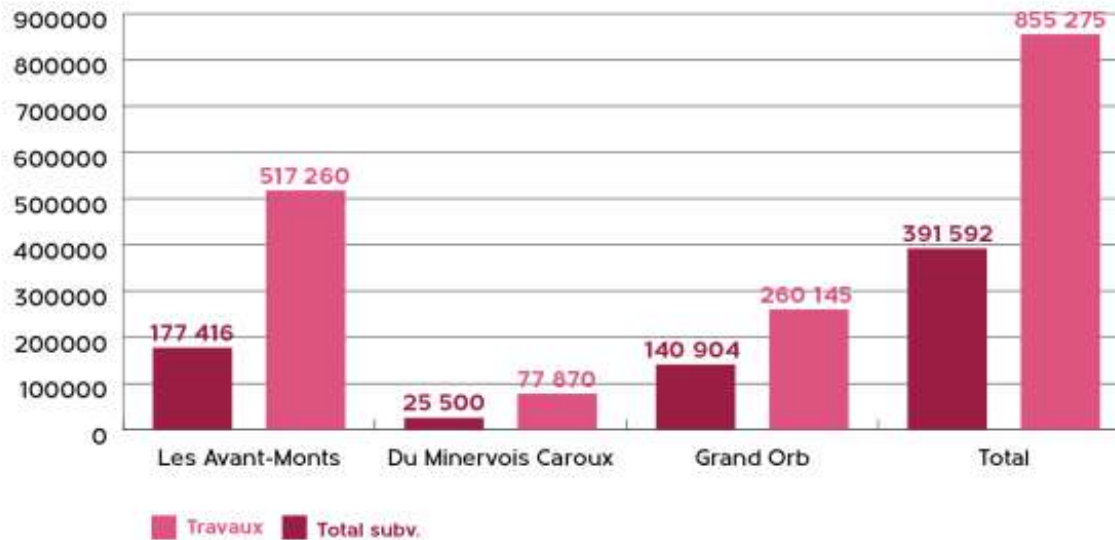


Evolutions des résultats sur 3 ans



Impact économique

Volumes des travaux et subventions



CHAPITRE 3

Bilan propriétaire occupant

-
-
-
-
-
-
-
-



Objectifs/Réalisations

OBJECTIFS 2023

250 Logements des propriétaires occupants dont logements indignes ou très dégradés dont :

- 8 logements indignes ou très dégradés
- 60 logements pour adaptation autonomie de la personne
- 182 logement lutte contre la précarité énergétique MaPrimeRénov'Sérénité

LES REALISATIONS

302 Logements des propriétaires occupants dont :

- 8 logements indignes ou très dégradés
- 75 logements pour adaptation autonomie de la personne
- 227 logement lutte contre la précarité énergétique MaPrimeRénov'Sérénité



Réalisations

Communautés de communes	Montant des subventions «ANAH»	Montant des subventions «CD34»	Total des subventions	Travaux Eligibles
Les Avant-Monts	1 077 945 €	141 995 €	1 219 940 €	2 031 461 €
Du Minervois au Caroux	598 822 €	83 115 €	681 937 €	1 309 340 €
Grand Orb	1 146 859 €	177 368 €	1 324 227 €	2 568 886 €
Sud Hérault	612 163 €	79 747 €	691 910 €	1 313 115 €
Total	3 435 789 €	482 225 €	3 918 014 €	7 222 802 €

Tous les objectifs pour l'année 2023 ont été dépassés.

Le territoire est toujours très fortement en demande d'aides pour la rénovation des résidences principales.

Le montant des subventions est très incitatif et contribue à la réalisation de dossiers.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles reste un important partenaire de l'ANAH sur le département. Les résultats du Pays concourent à 1/3 des réalisations sur le territoire délégué du Conseil départemental de l'Hérault.



Réalisations

Répartitions des aides de l'ANAH

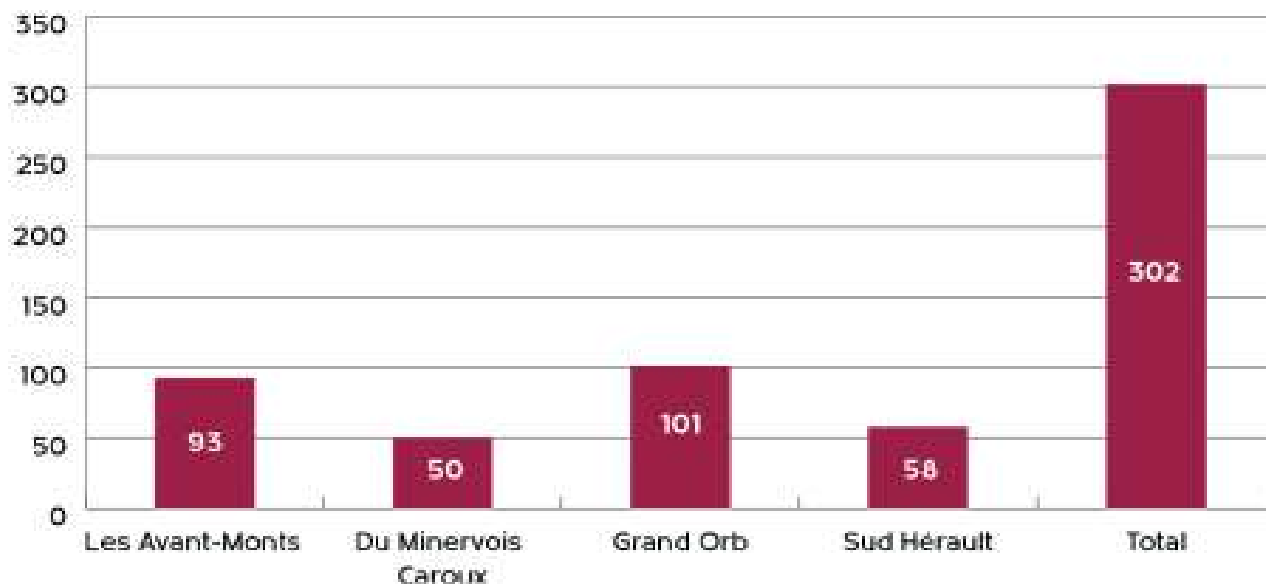
- ▶ 8 logements réhabilités en travaux lourds & LHI s'inscrivent dans la lutte contre l'habitat indigne ;
- ▶ 234 logements réhabilités sur 302 s'inscrivent dans la lutte de la précarité énergétique suite au gain énergétique de 35% après travaux ;
- ▶ 83% des rénovations de logements concernent des propriétaires très modestes ;
- ▶ 75 dossiers soit 24% des dossiers concernent l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie ;
- ▶ 40 dossiers ont fait l'objet d'une aide de la Carsat.



Réalisations

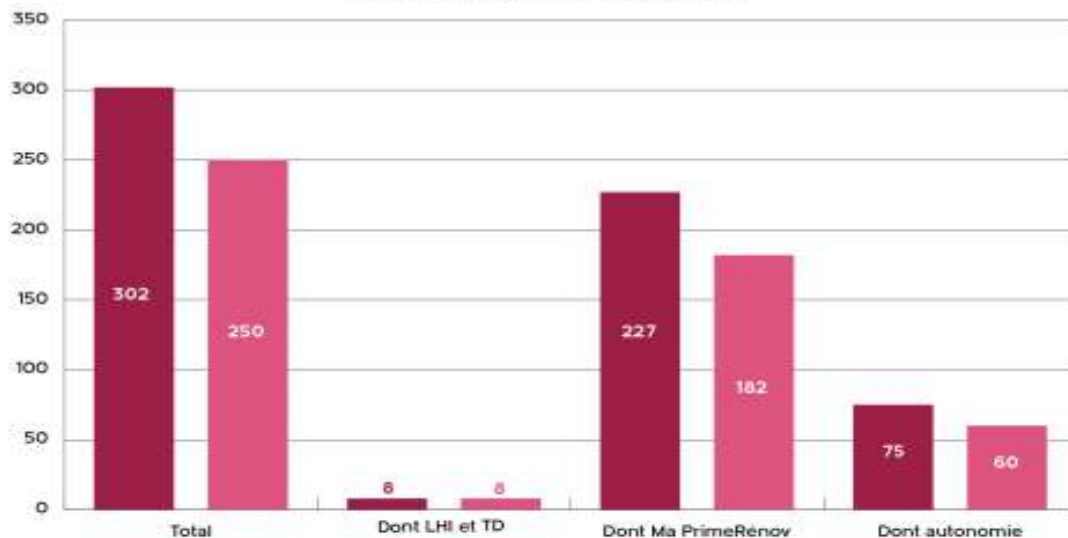
13 Commissions Locales pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ont permis d'engager des subventions pour la rénovation de 302 logements. La majorité des demandeurs (83%) sont des propriétaires très modestes.

Nombre de dossiers par communauté de communes

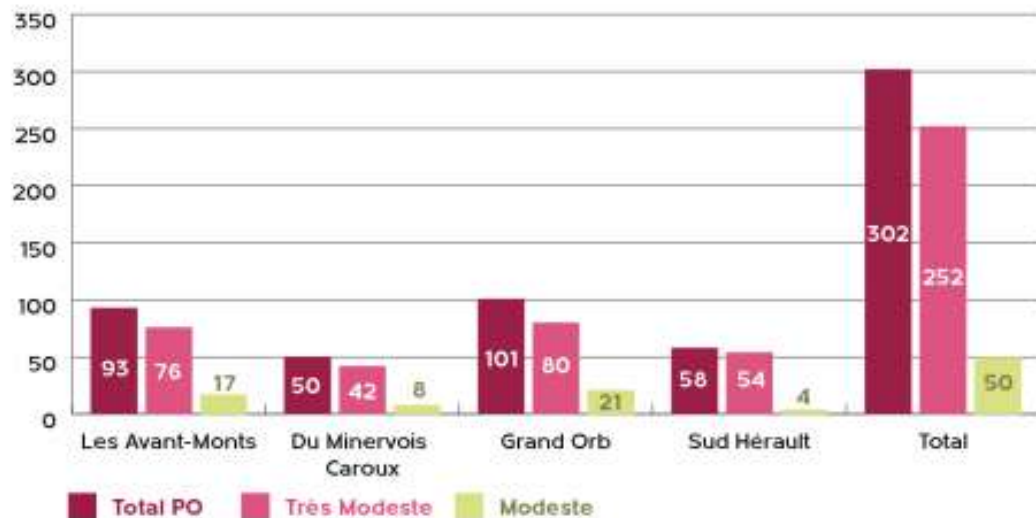


Réalisations

Résultats par type de dossiers



Profil des ménages



La part des propriétaires « très modestes » est la plus importante

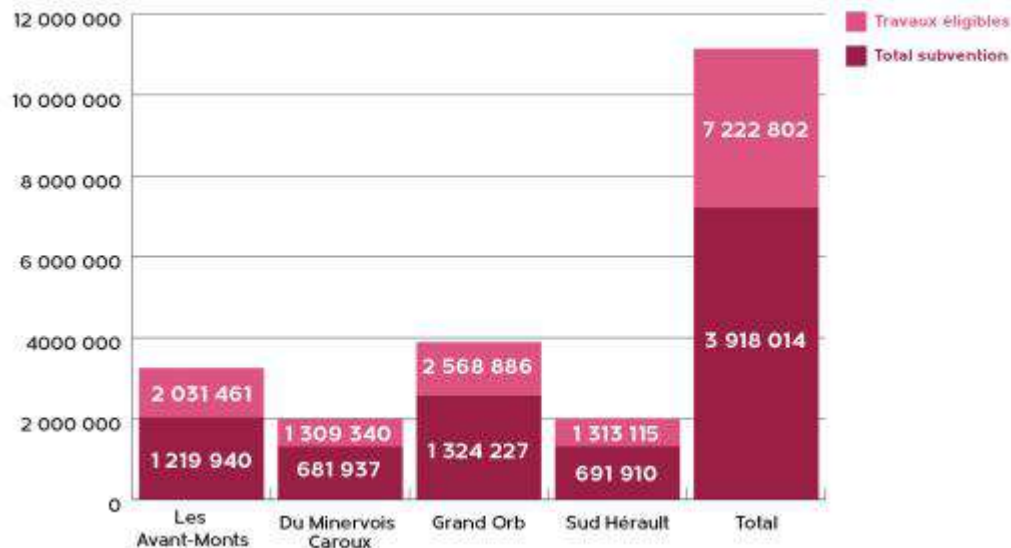


Impact économique

Sur les 302 logements réhabilités, 235 ont bénéficié de travaux visant à améliorer de plus de 35% les performances énergétiques du logement avec au minimum une étiquette "D" après travaux.

Années	Nombre de logements	Moyenne subventions «ANAH» totales/Logt	Moyenne subventions «ANAH» + département/Logt	Moyenne travaux HT/Logt	Moyenne du taux de subvention total
2021	220	9 478 €	10 648 €	17 043 €	62%
2022	238	10 772 €	12 216 €	23 671 €	51%
2023	302	11 376 €	12 973 €	23 916 €	54%

Impact économique

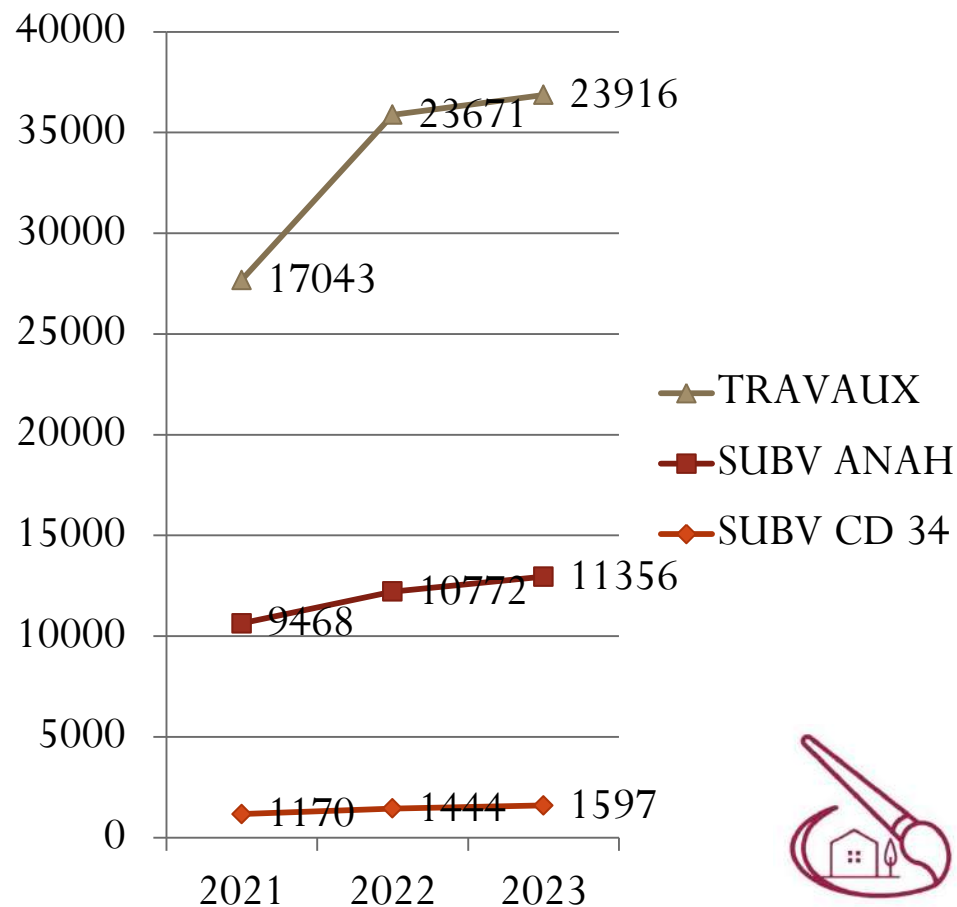
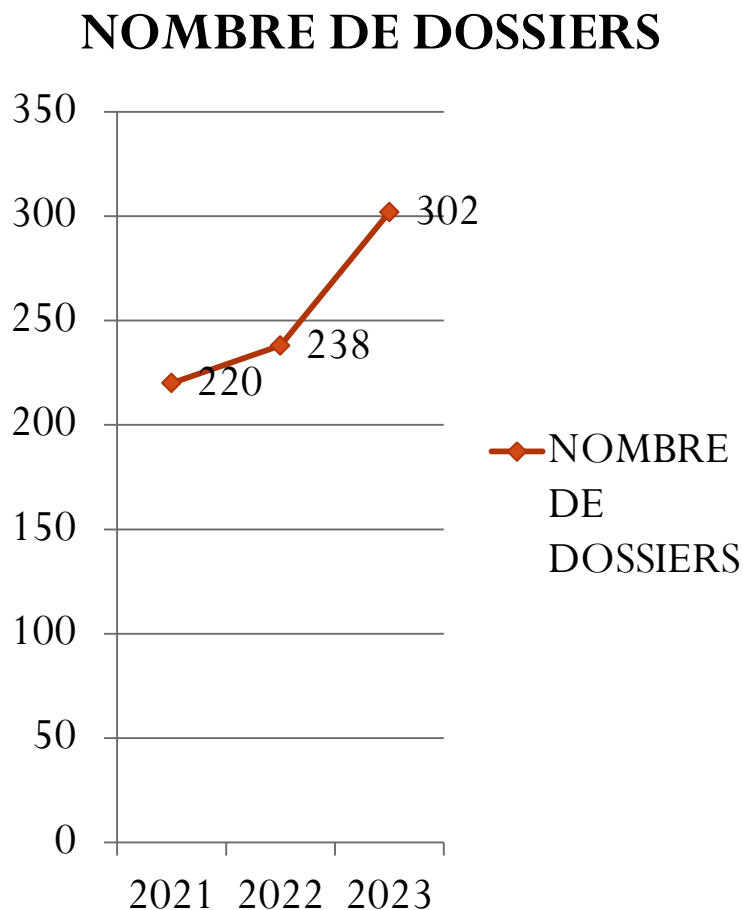


Année 2023

1 € de subvention → 1,84 € de travaux

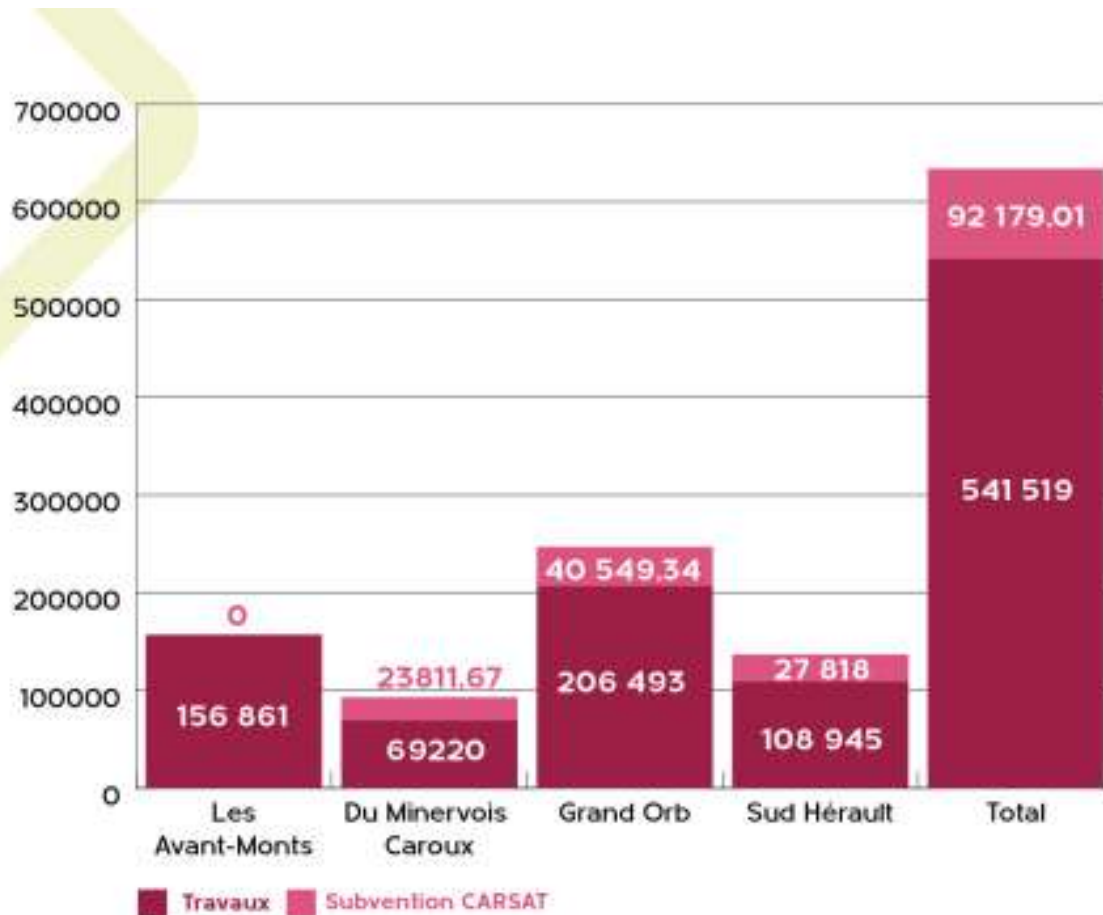


Evolution des résultats sur 3 ans



En 2021 les réhabilitations étaient aidées à hauteur de 62% contre 51% en 2022 54% en 2023

Dossiers complémentaires de la CARSAT



40 dossiers ont faits l'objet d'une aide auprès de la Carsat



CHAPITRE 4

Synthèse des résultats du PIG - 2022-2027 (2023) PB et PO



Du Minervois au Caroux

	2023	2007 - 2023
Propriétaires occupants	50	886
Propriétaires bailleurs	1	175

Technicien
Yohann MERRIEN
06 83 96 26 86
yohann.merrien@payshlv.com

Grand Orb

	2023	2007 - 2023
Propriétaires occupants	101	884
Propriétaires bailleurs	3	170

Technicienne
Audrey RAYET
06 85 76 16 31
audreyrayet@payshlv.com

Les Avant-Monts

	2023	2007 - 2023
Propriétaires occupants	93	823
Propriétaires bailleurs	5	90

Technicien
David THIEBAULT
06 84 55 04 95
david.thiebault@payshlv.com

Sud Hérault

	2023	2007 - 2023
Propriétaires occupants	58	908
Propriétaires bailleurs	0	106

Technicienne
Elise DEL-BIANCO
06 32 65 75 34
elise.delbianco@payshlv.com



Total 2023
302 logements « Propriétaire Occupant »
9 logements « Propriétaire Bailleur »



CHAPITRE 5

Résultats de la politique Habitat depuis 2007



CHAPITRE 5

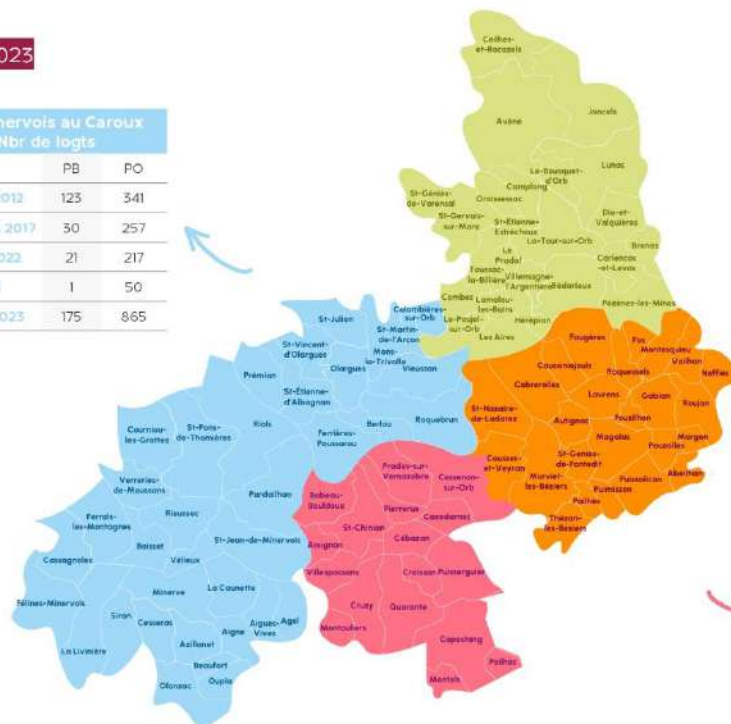
Résultats de la politique Habitat depuis 2007

5-2 EN SYNTHÈSE DE 2007 À 2023

Du Minervois au Caroux Nbr de logts		
	PB	PO
2007 - 2012	123	341
2012 - oct. 2017	50	257
2017 - 2022	21	217
2023	1	50
2007 - 2023	175	865

Logements de 2007 à 2023

PB	535
PO	3 346
Total	3 881



Grand Orb - Nbr de logts

	PB	PO
2007 - 2012	80	166
2012 - oct. 2017	41	160
2017 - 2022	46	457
2023	3	101
2007 - 2023	170	884

Les Avant-Monts Nbr de logts

	PB	PO
2007 - 2012	39	141
2012 - oct. 2017	16	199
2017 - 2022	30	390
2023	5	93
2007 - 2023	90	823

Sud Hérault - Nbr de logts

	PB	PO
2007 - 2012	75	233
2012 - oct. 2017	17	243
2017 - 2022	14	374
2023	0	58
2007 - 2023	106	908

SYNTHÈSE 2023

Dossiers	Réalisations	Objectifs	Subventions	Travaux HT avec honoraires
Propriétaires Bailleurs	9 logements	20	343 820 €	855 275 €
Propriétaires Occupants	302 logements	250	3 918 014 €	7 222 802 €
Opérations Façades	24 Façades	-	86 607 €	288 305 €



Résultats de politique de l'habitat depuis 2007-Volet immobilier

Programmes	Nombre de logements	Montant de travaux	Montant de subvAnah	Montant subv CD34	Montant subv région
OPAH 2007/2012	1198	20 601 756	6 069 940	426 238	750 746
PIG 2012/2017	963	17 734 661	8 049 890	1 281 858	519 791
PIG 2017/2022	1409	27 579 593	12 321 162	1 636 521	0
PIG 2022/2027	311	7 740 062	3 695 589	540 745	0



CHAPITRE 6

La communication



LA COMMUNICATION

- Plusieurs actions de communication ont eu lieu afin de diffuser l'information relative à notre nouvelle opération de l'habitat : le Programme d'Intérêt Général (PIG).
- -**Dépliants et affiches**
- - **Articles de presse**
- -**Panneaux**
- -**Encart dans les bulletins municipaux**
- -**Communication institutionnelle**
- **Courriers destinées aux bailleurs propriétaires de logements vacants**
- **Mails aux agences immobilières**



ACTIONS PDLHI

ANEXO 1. PLAN DE ACCIÓN



Cellule Locale d'habitat indigne

- Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a créé une Cellule Locale Habitat Indigne (CLHI) qui s'inscrit dans le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indécent (PDLHI). Cette cellule trimestrielle aborde toutes les questions ou problèmes liés au repérage des logements indécents ou au suivi des dossiers. Cette cellule est composée de l'ARS, de la CAF, du département de l'Hérault de la DDTM et des travailleurs sociaux du territoire concernés par cette thématique.
- Le Pays a organisé et animé 3 Cellules Locale d'Habitat Indigne en 2023 :
 - Le 04 avril
 - Le 11 juillet
 - Le 21 novembre

68 nouvelles situations en 2023 apparues sur la plateforme histologe.



Habitat indigne & Convention de partenariat avec la CAF

- ▶ 68 signalements ont été réalisés cette année sur le territoire du Pays ce qui a conduit à 59 visites et le classement de 59 logements qualifiés non décents pour la période du 06/01/23 au 30/11/23 ;
- ▶ 9 logements sortent du champ d'intervention de la CAF ;
- ▶ 28 situations sont classées (travaux réalisés ou déménagements) ;
- ▶ 17 situations avec suspension des droits en attendant que les bailleurs régularisent la situation ;
- ▶ 11 dossiers en cours (période amiable en attente de travaux) ;
- ▶ 17 situations ont été portées à la connaissance de l'ARS ;
- ▶ 30 situations ont été portées à la connaissance des mairies pour des questions de mise en sécurité.

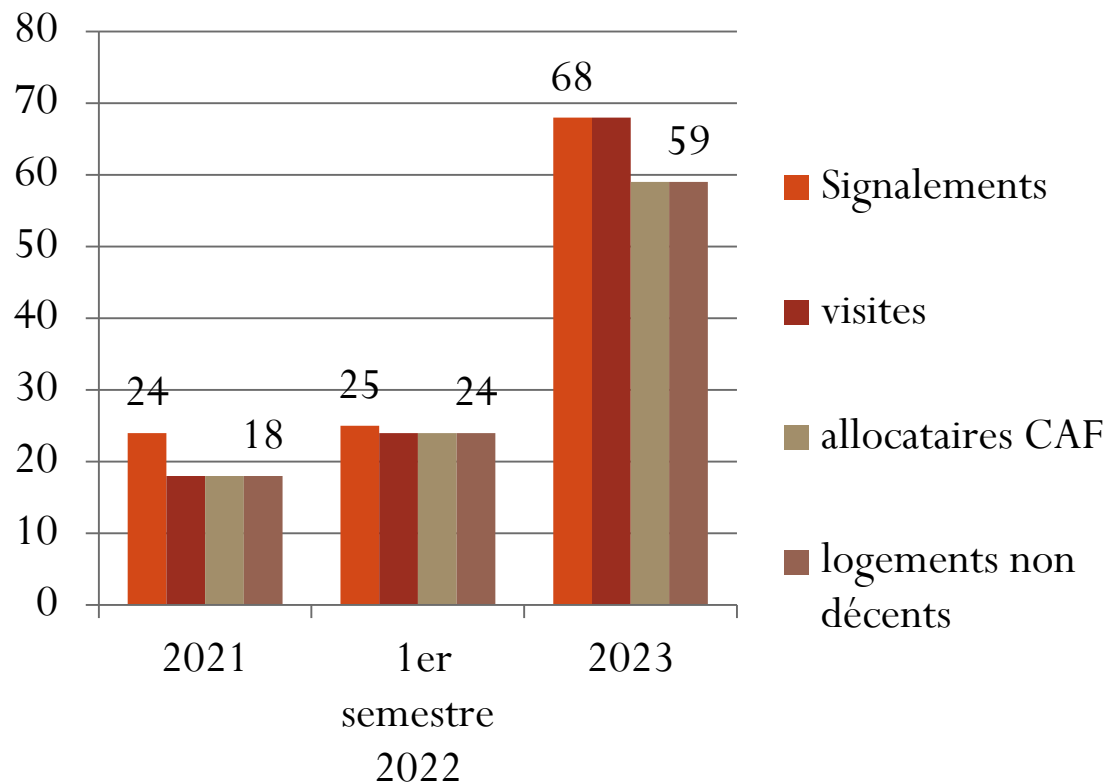
Communautés de Communes	Nombre de signalements	Nombre de visites	Nombre de dossiers «non décents» ou «insalubres»	Nombre de dossiers non classés
Sud Hérault	15	15	15	7
Du Minervois au Caroux	8	8	8	3
Grand Orb	24	24	24	12
Les Avant-Monts	12	12	12	6
Total	59	59	59	28



Les actions sociales

Convention de partenariat avec la CAF

- Evolutions des signalements en 3 ans



Années	Objectifs convention caf	signalements	visites
2021	20	24	18
2022	25	24	24
2023	40	59	59



ACTIONS PATRIMONIALES

ANNUAL REPORT 2014



L'Opération Façades

« Colorons le Pays »

Année 2023

L'ensemble du territoire est concerné par cette opération optionnelle. Les résultats sont en progression par rapport à 2018. La part de propriétaires occupants bénéficiaires d'une majoration de subvention est substantielle.

24 façades prévues (17 dossiers)

- 86 607 € de subventions
- 288 305 € de travaux.

Statut des demandeurs

Les réalisations des 24 façades sont portées par :

- 8 propriétaires occupants,
- 5 propriétaires bailleurs,
- 4 propriétaires de résidences secondaires.

1 € de subvention pour 3.32 € de Travaux

Ratio diagnostics/dossiers

17 dossiers ont été déposés en 2023 suite aux 60 diagnostics. Cela correspond à la réalisation de 3 diagnostics pour 1 dossier déposé. Ce ratio est en diminution.

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montant subventions	Montant travaux HT
Les Avant-Monts	9	44 331 €	123 877 €
Du Minervois au Caroux	6	14 380 €	72 620 €
Grand Orb	1	3 863 €	13 823 €
Sud Hérault	8	24 033 €	77 985 €
Total 2023	24	86 607 €	288 305 €



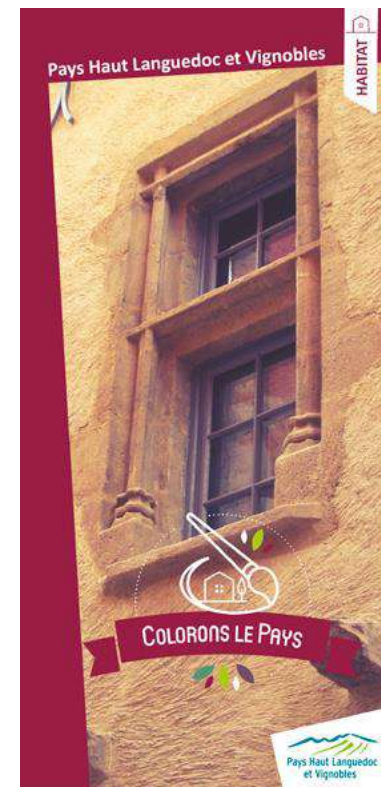
L'Opération Façades « Colorons le Pays »

Résultats

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montant subventions	Montant travaux HT
Les Avant-Monts	9	44 331 €	123 877 €
Du Minervois au Caroux	6	14 380 €	72 620 €
Grand Orb	1	3 863 €	13 823 €
Sud Hérault	8	24 033 €	77 985 €
Total 2023	24	86 607 €	288 305 €

Profil des demandeurs

Collectivités	PO	PB	Résidences secondaires	Logement Commercial	Copropriété
Les Avant-Monts	4	1	1	-	-
Du Minervois au Caroux	1	2	1	-	-
Grand Orb	-	-	1	-	-
Sud Hérault	3	2	1	-	-
Total 2023	8	5	4	-	-



L'OPÉRATION FAÇADES

« Colorons le Pays »

Bilan 2008 / 2023

Après 15 ans de fonctionnement, certains périmètres d'intervention ont été modifiés de façon à élargir la zone opérationnelle et d'intervenir sur d'autres quartiers ou axes principaux présentant un intérêt particulier pour la mise en valeur des centres anciens.

Collectivités	Nombre de façades prévues	Montants subventions	Montant travaux H.T.
Les Avant-Monts	74	199 967 €	801 728 €
Du Minervois au Caroux	135	206 311 €	1 040 138 €
Grand Orb	126	256 563 €	1 385 026 €
Sud Hérault	218	479 948 €	2 452 934 €
Total 2008/2023	553	1 142 789 €	5 693 649 €



Du Minervois au Caroux

	2023	2008-2023
Nbre de Façades	6	135

Grand Orb

	2023	2008-2023
Nbre de Façades	1	126



Les Avant-Monts

	2023	2008-2023
Nbre de Façades	9	74

Sud Hérault

	2023	2008-2023
Nbre de Façades	8	218

1 € de subvention pour 5,04 € de Travaux sur la durée de l'opération



LES CONSEILS

APRÈS LA VISITE DE LA MAISON



Les conseils

Le conseil Architectural

CONSEIL ARCHITECTURAL

Depuis 2009, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un accompagnement architectural sur plusieurs actions. De ce partenariat est née la proposition du CAUE de réaliser une permanence tous les derniers vendredis de chaque mois pour faire du conseil architectural auprès des particuliers. Ce conseil vient appuyer différentes actions portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, notamment :

- ▶ le P.I.G. (Programme d'Intérêt Général) ;
- ▶ l'Opération façades ;
- ▶ l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
- ▶ le Pays d'art et d'histoire.



Communauté de communes	Conseils architecturaux	Conseil paysage	Conseil par mail
Les Avant-Monts	-	-	1
Du Minervois au Caroux	2	-	1
Grand Orb	1	-	-
Sud Hérault	1	-	-
Total	4	-	2



Les conseils

Le conseil juridique avec l'Agence Départementale d'information sur le Logement

Le partenariat ADIL / Pays permet d'orienter les personnes vers un conseil juridique dans le cadre de la mission d'accueil du Guichet Unique Renov'Occitanie et dans le cadre de l'action non-décence portée en partenariat avec la CAF.

En 2023, ce sont 344 informations / consultations qui ont pu être dispensées aux habitants du Pays par l'ADIL.



Les conseils

Le conseil juridique avec l'Agence Départementale d'information sur le Logement

Répartition par Communauté de communes du nombre de consultations selon les thématiques

	Sud Hérault	Les Avant-Monts	Du Minervois au Caroux	Grand Orb	TOTAL Pays
Urbanisme et voisinage	2	8	6	12	28
Mal logement	16	10	13	37	76
Impayés et Hors impayés Expulsion	4	9	5	11	29
Accession à la propriété	3	-	3	5	11
Recherche de logement	1	1	1	2	5
Fiscalité & investissement locatif	6	6	2	3	17
Copropriété	-	2	1	3	6
Rénovation énergétique	3	14	6	12	35
Rapports locatifs	35	53	29	90	207
Autres travaux (adaptation logement, mise aux normes, réhabilitation lourde)		4	3	1	8
Total	70	107	69	176	422



LE GUICHET RENOV' OCCITANIE

LA RÉNOVATION ÉCARTÉE



Développement Durable et transition Energétique

Pour l'année 2023 du Programme d'Intérêt Général 2022-2027, les travaux liés aux économies d'énergie ont permis de réaliser la rénovation de 234 logements sur le territoire :

Communautés de communes	Nombre de dossiers	Surfaces (m ²)	Gain énergétique moyen	Économie d'énergie EP* (kWh/an)
Du Minervois au Caroux	37	5 389	47%	855 379
Grand Orb	79	9 086	50%	1 390 094
Les Avant-Monts	78	8 924	57%	1 092 809
Sud Hérault	40	5 120	52%	780 875
TOTAL	234	28 519	52%	4 149 157

Cet impact annuel renforce celui des précédentes années et des programmes TEPCV, CEE TEPCV et FEDER-ATI qui ont permis de réduire au total les consommations d'énergie de plus de 4 Gwt/an sur le territoire.



Développement Durable et transition Énergétique

Répartition territoriale des actes A1 et A2

En 2023, ce sont 1 557 actes qui ont été enregistrés conformément à la définition issue du guide des actes métiers du programme SARE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » :

Actes 2023	A1 : Information de premier niveau	A2 : Conseil personnalisé	A3 : Réalisation d'audits énergétiques	A4/A4 bis : Accompagnement pour la réalisation de travaux*
Du Minervois au Caroux	249	59	17	5
Grand Orb	370	124	30	10
Les Avant-Monts	263	74	20	7
Sud Hérault	231	72	20	3
Hors Pays HLV	3	-	-	-
TOTAL	1 116	329	87	25
<i>Objectifs prévisionnels</i>	1 200	450	70	30

40% des
contractants fait
partie d'un public
Anah



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES & des PETITES VILLES DE DEMAIN

PROJET DE LOI N° 103
DU 20 MARS 2019



Accompagnement des collectivités

Développement de l'offre locative publique

Ces opérations font appel à des financements PALULOS et Hérault Énergie.

Les communes possèdent pour la plupart d'entre elles des logements communaux existants ou un patrimoine à reconverter en logements qui donnent lieu à des études PALULOS. Les travaux de mises aux normes sont réalisables avec une aide PALULOS. Par contre, les travaux lourds sont insuffisamment financés et les communes ne sont pas en mesure de concrétiser leur projet.

Le Pays peut apporter des informations aux communes intéressées et les orienter dans leur démarche.

En 2023, accompagnement des communes de :

- Causses-et-Veyran
- Aigues-Vives
- Agel
- Pézènes-les-Mines
- Cesseras



Accompagnement des collectivités

Accompagnement des Petites Villes de Demain

Dans le cadre de la politique de l'habitat ou de ses politiques contractuelles, le Pays accompagne les communautés de communes ou les communes sur des dispositifs relatifs à l'attractivité du territoire .

Les liens évidents entre les communes « Petites Villes de Demain » signataires d'une Opération de Revitalisation du Territoire, celles engagées dans le permis de louer et amènent de fait un partenariat autour des questions de l'habitat.

Capture rectangulaire

12 réunions se sont déroulées en 2023 pour accompagner les collectivités sur le volet habitat



Accompagnement des collectivités

Accompagnement des collectivités engagées dans le permis de louer

Un partage d'information régulier est fait entre le Pays qui porte le dispositif non décence et les communes engagées dans le permis de louer afin d'échanger sur des situations qui oscillent entre les 2 dispositifs.

- Formation du CFMEL le 07 février 23 sur l'habitat indigne et les différentes procédures;
- Organisation d'un colloque qualité de vie dans nos village »en octobre 23 sur les différents procédures et les liens avec le permis de louer;
- Signature d'une convention tripartite en décembre 23 entre les collectivités , la DDTM et la CAF;



Signature d'une convention entre le Pays et les communes de communes pour formaliser le lien entre l'action non décence et le permis de louer.



LES AIDES COMPLEMENTAIRES

ANNUITE 2014-2015



Aides complémentaires des collectivités

- Le chèque Grand Orb

La communauté de communes a souhaité aider les logements de propriétaires occupants très modestes dont l'étiquette énergétique est en F ou G. Aide forfaitaire de 1000€.
28 dossiers ont été aidés en 2023.

Communes	Nombre de logements	Montant des aides
Bédarieux	5	5 000 €
Hérepian	4	4 000 €
Le Bousquet d'Orb	2	2 000 €
Lamalou-les-Bains	2	2 000 €
Camplong	1	1 000 €
Ceilhes-et-Rocozeles	2	2 000 €
Graissessac	2	2 000 €
Joncels	2	2 000 €
La Boissière	1	1 000 €
La-Tour-sur-Orb	4	4 000 €
Saint-Étienne-Estréchoux	3	3 000 €
TOTAL	28	28 000 €

Le Guichet Unique oriente les propriétaires vers la communauté de communes.



En conclusion

En 2023

311 logements réhabilités
4,2 millions € de subventions
7,7 millions € de travaux

En 16 ans de politique de l'habitat

3881 logements réhabilités
35 millions € de
subventions
65 millions € de travaux



SYNTHESES PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES

Les Avant-Monts

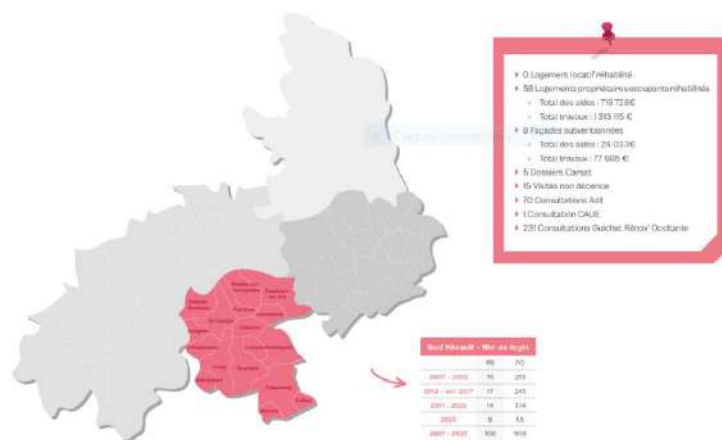


Du Minervois au Caroux

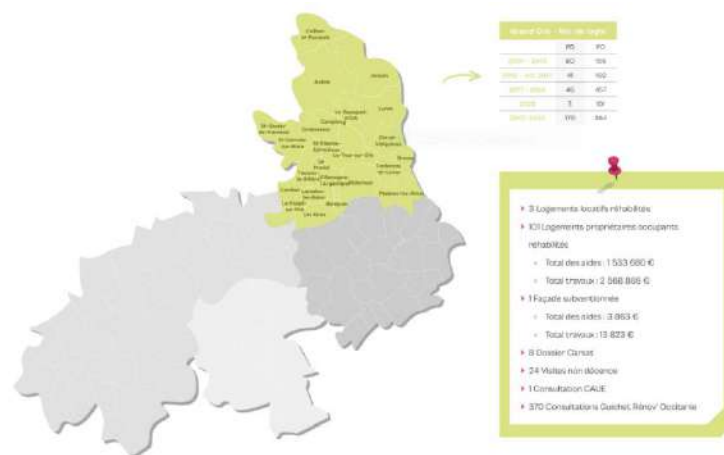


SYNTHESES PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES

Sud Hérault



Grand Orb



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022-2027

BILAN DE L'ANNÉE 2023

